



Convention groupement d'achats

Contexte :

Le conseil municipal s'est engagé à réaliser des actions de groupement d'achats afin de vous faire bénéficier d'économies. Nous renouvelons la mutualisation d'achat de stères de bois.

Une opération de groupement est proposée à partir de septembre 2019.

Objet de la convention :

Il s'agit de satisfaire les besoins en approvisionnement de stères de bois dur et sec de 18 mois au minimum (principalement hêtre, chêne ou charme) des habitants de Santes intéressés par ce groupement d'achat. Cette convention vise à préciser les conditions de mutualisation d'achat et l'engagement du participant au groupement.

Conditions de commande :

Le participant du groupement d'achat fera connaître ses besoins par le biais de la **demande d'achat** jointe (*ou disponible sur le site internet de Santes : www.santes.fr/Actualites/Actus-en-bref*) et la transmettre soit :

- à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres.
- par courriel : contact@santes.fr en précisant en objet : GROUPEMENT STÈRESBOIS.

Le fournisseur propose son meilleur tarif suite à nos négociations.
Aucune commande inférieure à 1 stère par site de livraison ne sera prise en compte.

Livraison :

Le fournisseur vous contactera par téléphone pour fixer un rendez-vous.

Conditions de paiement :

Le paiement s'effectuera par chaque participant au fournisseur, par chèque, en espèce (prévoir la somme juste) ou par carte bancaire.
La facture sera remise lors de la livraison.

Engagement :

Dès lors que votre **demande d'achat** (tableau) parviendra à la Mairie, elle vaudra un engagement de votre part et l'acceptation des conditions de cette convention et un engagement définitif pour cette livraison.

Coordinateur du groupement : Mairie de Santes. Si questions : contact@santes.fr